

## NOTRE COLLÈGE\*

# Un carrefour dynamique et accueillant

*« Traverser l'Agora aujourd'hui, c'est se trouver à un carrefour d'une grande richesse, chaleureux et plein de vitalité. C'est plonger au cœur même de la diversité. Diversité des âges, des origines, des cultures et des horizons. Diversité des styles, des démarches et des rythmes. Diversité des projets d'études et des choix de vie. »*

\* <http://www.collegeahuntsic.qc.ca/enbref/projetedu/projeducatif.pdf>

Je me souviens d'un cours offert par Performa, d'avant les méthodes pédagogiques actives s'inspirant du cognitivisme et d'une conception socioconstructiviste de l'apprentissage, qui s'intitulait « Dynamique du premier cours » où on enseignait l'importance pour l'élève de sa première impression, de son premier contact avec son enseignant et sa manière de présenter le cours et son déroulement tout au long de la session. Encore aujourd'hui le Collège propose un quiz aux nouveaux enseignants dont la première question est « La première rencontre entre les élèves et le professeur est déterminante pour la réussite de l'ensemble du cours. » Vrai ou Faux?



Qu'elle fut donc la première impression, le premier contact d'un nouvel élève avec son collègue, ce lieu de tous les possibles où commence sa vie d'adulte, celle de la liberté et des responsabilités? Par l'entrée principale, par ce lieu de passage obligé du collège, l'agora, il entre comme dans le cœur d'une mine, éclairée de quelques ampoules jaunâtres. Ce nouvel élève aura vite compris que, dans ce collège, la vie collégiale est une galerie souterraine, ou un long tunnel, dont il cherchera la sortie au plus vite pour voir la lumière du soleil et respirer l'air pur.

## RAPPEL

**Recensement de la clientèle**  
du lundi 22 septembre au  
dimanche 28 septembre 2008

• • •

**ASSEMBLÉE SYNDICALE**  
jeudi 25 septembre à 14h15

## ... SOMMAIRE ...

- On ne joue pas avec le droit des femmes! . . . . . 2
- Poursuite-bâillon contre les Éditions Écosociété. . . . . 3
- Négociations du secteur public : pour une.... . . . . . 4
- Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille-Îles . . . . . 8

❖ ❖ Suite de la page 2

Mais aujourd'hui, les méthodes pédagogiques placent l'apprenant en action en développant l'autonomie, la confiance et une capacité à la réalisation. La Direction du collège s'en inspire et se libère de toute responsabilité pédagogique et ne voit pas l'urgence de donner des lieux propices au travail des employés et à l'étude des élèves.

En effet, «C'est l'image que l'élève a de lui-même dans le cours qui lui importe, et non pas l'image que le professeur se croit obligé de projeter», lit-on dans «De quelles idées stressantes doit-on se méfier?» envoyé aux nouveaux enseignants. On peut paraphraser et écrire : c'est l'image que l'élève ou l'enseignant a de lui-même dans le collège qui lui importe, et non pas l'image que la Direction se croit obligé de projeter» Pourquoi stresser?

On peut trouver une réponse dans «Se préparer à la première rencontre d'un cours...» :

«Le stress du premier cours est diminué des trois quarts lorsqu'on voit la relation maître-élève non pas comme un face à face, mais comme un coude à coude vis-à-vis d'un but commun.» De quelle nature est notre relation de coude à coude, enseignant-direction, vis-à-vis... Quel but au juste?

Robert Arpin, septembre 2008

P.S. : Après avoir sévi dans le pavillon des sports, le psycho-coloriste semble toujours sur son trip d'acide pour la décoration de l'agora et de la cafétéria

## On ne joue pas avec le droit des femmes !

Bonjour,

En 2007, le député conservateur Epp déposait un *projet de loi privé sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels*, soit le projet C-484. Un tel projet de loi ouvre sur une redéfinition et un statut juridique pour le fœtus, ce qui peut conduire directement à une recriminalisation de l'avortement au Canada. Il est aussi inutile, car la grossesse est déjà considérée comme facteur aggravant lorsqu'une femme subit des préjudices.

Comme ce projet de loi a été accepté en seconde lecture en mars dernier, il faut agir maintenant! Nous devons réaffirmer le droit à l'avortement accessible et gratuit, mais également le droit de chaque femme de recevoir l'information nécessaire pour prendre une décision éclairée et responsable quant à sa santé reproductive.

C'est pourquoi, au nom du comité exécutif et du comité femmes de la fédération, je vous enjoins à participer, le

28 septembre prochain, à cette journée pancanadienne de protestation contre C-484.

À Montréal, cette protestation prendra la forme d'une manifestation dont le départ est prévu à 13h30, à partir du Parc Lahaie, situé au coin des rues Saint-Laurent et Saint-Joseph (métro Laurier).

Si vous n'êtes pas de Montréal, vérifiez auprès de votre conseil central pour connaître les possibilités quant au transport.

Tous les détails concernant cette manifestation sont également sur les sites web de la FNEEQ et de la CSN.

**Au plaisir de vous voir nombreux le 28 septembre.**

Salutations syndicales,

Caroline Senneville

Secrétaire générale de la FNEEQ  
et responsable politique du comité femmes

# Poursuite-bâillon contre les Éditions Écosociété

Montréal, le 17 septembre 2008

Bonjour,

Suite à la publication de «*Noir Canada*», les éditions Écosociété et les auteurs du livre sont poursuivis par les minières canadiennes Barrick Gold (la plus grosse société aurifère du monde) et Banro Corporation, qui leur réclament respectivement 6 et 5 millions de dollars canadiens. Face à cette poursuite-bâillon, appelée aussi SLAPP, Écosociété a lancé une campagne de solidarité pour l'aider à assurer sa défense au plan juridique et pour défendre la liberté d'expression de même que le droit à l'information. Cette campagne a suscité un véritable engouement citoyen.

En effet, plus de 7 500 personnes ont manifesté leur appui via le site internet de la campagne (<http://slapp.ecosociete.org/>) et plus de 200 organisations leur ont accordé leur soutien, dont l'Union des écrivains et écrivaines québécois (UNEQ) et les trois principales organisations syndicales (CSQ, CSN, FTQ). De nombreuses personnalités ont exprimé leur solidarité à Écosociété, notamment Laure Waridel, Naomi Klein, Richard Desjardins, Noam Chomsky, Hubert Reeves, pour ne nommer que celles-ci.

Du côté de la FNEEQ, le dernier conseil fédéral a adopté une recommandation qui lui demande, ainsi qu'aux syndicats, de participer à la campagne de lettres en faveur d'une telle loi et de contribuer financièrement au fonds de défense des Éditions Écosociété, ce qui fut fait pour la FNEEQ dans les meilleurs délais. On trouvera le libellé de la recommandation sur le site de la FNEEQ<sup>1</sup>.

Depuis, dans la foulée de la mobilisation, le ministre de la Justice du Québec, monsieur Jacques Dupuis, a déposé le 13 juin dernier un projet de loi pour contrer les poursuites-bâillons. Écosociété compte suivre ce dossier de près.

Or, ces deux poursuites mobilisent beaucoup les énergies d'Écosociété et empêchent l'organisme de faire son travail d'éditeur. Au cours de l'été, l'équipe d'Écosociété et les auteurs de *Noir Canada* ont travaillé d'arrache-pied pour produire un document de défense de plusieurs centaines de pages pour démontrer le sérieux de leur démarche d'auteurs et d'éditeur.

Le débat que ce livre veut rendre public est d'autant plus légitime que les actifs des Canadiens (fonds de retraite, REER, fonds publics) sont souvent indirectement investis dans ces sociétés, via la Bourse de Toronto. Bien que l'éditeur bénéficie d'un vaste réseau d'appuis et d'une équipe juridique bénévole, votre soutien est important afin de défrayer les coûts inhérents à ce type de poursuite. Il en va de sa survie.

Plusieurs médias réputés, tels que *Le Monde*, *Le Monde diplomatique*, *Le Devoir*, *À Bâbord* et *France Culture*, ont jugé que «*Noir Canada*» était un livre nécessaire. L'édition indépendante joue un rôle fondamental en démocratie et les Éditions Écosociété, avec plus de 120 titres à leur actif, favorisent un débat d'idées essentiel pour une société plus juste et solidaire. Écosociété refuse de se faire museler et entend poursuivre son travail d'éditeur engagé.

Je vous invite donc à nouveau à considérer la campagne d'Écosociété dans les appuis politiques et financiers de la rentrée de votre syndicat. Et je remercie Martin St-Pierre, des Éditions Écosociété, pour les informations qu'il m'a transmises pour la préparation de la présente correspondance. On peut aussi entrer en contact avec lui à l'adresse suivante, [martin@ecosociete.org](mailto:martin@ecosociete.org), ou par le biais du site web de la campagne<sup>2</sup>.

Salutations syndicales,

*Ronald Cameron*

Président de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)

<sup>1</sup> Voir : <http://fneeq.qc.ca/fr/fneeq/instances/conseil.html>

<sup>2</sup> Vous pouvez adresser vos dons directement à l'adresse suivante : Éditions Écosociété, C.P. 32052, comptoir St-André, Montréal (Québec) H2L 4Y5 ou en visitant le site Web : <http://slapp.ecosociete.org/>

# Négociations du secteur public : pour une stratégie syndicale réinventée

**Quand on relit les analyses de l'échec du front commun de 1982-1983, les analyses politiques publiées à gauche s'entend, on est étonné de constater à quel point elles demeurent pertinentes 25 ans plus tard pour décrire la situation dans laquelle se trouvent aujourd'hui les syndicats, après l'adoption de la loi spéciale qui a brutalement mis fin, en décembre 2005, à la dernière ronde de « négociation »<sup>1</sup> dans le secteur public québécois.**

**Par Philippe Boudreau**

Bien sûr le contexte n'est pas du tout le même qu'en 1982 : en 2005, il n'y avait ni crise économique ni récession, le PQ n'était pas au pouvoir, le régime de négociation en vigueur limitait l'exercice de négo à un minuscule corridor, les conditions de travail moyennes en vigueur dans le secteur public (rémunération + avantages sociaux) étaient désormais globalement inférieures à celles qui prévalaient dans le privé. Enfin, côté mobilisation, on ne peut pas dire que les centrales ont cette fois-ci joué leur va-tout, ce qui fait qu'il n'y a pas eu d'affrontement colossal entre l'État et ses employéEs en 2005; tout au plus un bras de fer.

## **D'étonnantes ressemblances avec 1982-83**

Tout de même, aujourd'hui, au sortir de cet énième échec syndical dans le secteur public, l'actualité de cette observation datant d'il y a 25 ans demeure frappante :

«les résultats des dernières négociations nous amènent à nous demander si le syndicalisme québécois du secteur public peut encore jouer un rôle social et politique d'une ampleur similaire à celle des (décennies) précédentes. Une chose est certaine, lors du dernier conflit, les syndicats ne sont pas apparus comme porteurs d'un mouvement plus ample que leurs seuls effectifs. À trop insister sur les droits acquis, le mouvement syndical s'est rapidement fait taxer de corporatisme.»<sup>2</sup>

Tout le monde le dit, depuis bientôt trois décennies, les syndicats visés par la négociation regroupée du secteur public ne jouent plus le rôle de locomotive en matière de défense ou même de mobilisation de la force de travail. Au-delà des défis que vit le syndicalisme lui-même, pourquoi une telle faiblesse? Toutes les luttes du secteur public/parapublic n'aboutissent pas aux mêmes

résultats; pensons à celles des chargés de cours universitaires ou celles des éducatrices en garderie, grâce auxquelles des gains remarquables ont été réalisés depuis une dizaine d'années. Où est le problème alors?

S'agissant de la stratégie syndicale, au moins deux pistes reviennent souvent dans la littérature à propos de 1982-83. La première a trait à l'incapacité des syndicats du secteur public à formuler et à mettre à l'avant-plan, dans leurs négociations, un projet sociopolitique rassembleur cherchant à réduire les inégalités sociales, économiques et culturelles :

«De là la nécessité pour la gauche de prendre en compte le caractère politique de la lutte et de l'inscrire dans un projet social permettant de lier le sort du Front commun à celui de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. (...) La production des services publics devrait faire l'objet d'un débat constant pour en faire l'un des rares lieux de l'expérimentation du pôle généreux de la culture populaire de la solidarité et de l'égalité concrètes.(...) Les centrales ne s'imprègnent pas encore suffisamment de cette perspective. (...) Il convient d'appuyer les forces qui travaillent (au sein des organisations syndicales) à contrer le corporatisme.»<sup>3</sup>

La seconde piste a trait à la position repli dans laquelle sont les syndicats au lendemain de l'adoption des trois lois spéciales (70, 105 et 111). Infatigable observateur des hauts et des bas de la scène syndicale, Jean-Marc Pottie exprimait l'urgence de «sortir le mouvement syndical de l'isolement dans lequel il s'est enlisé et de relancer son rôle de promoteur de progrès social»<sup>4</sup>. Pointant dans la même direction, Dorval Brunelle ajoutait en 1983 :

«Nous nous retrouvons aujourd'hui politiquement démunis devant le traitement réservé aux salariés du Front commun. La seule issue contre ce délire autocratique, c'est de retisser les alliances avec tous les réprimés et les opprimés du régime qui peuvent minimalement s'entendre sur un projet de démocratisation véritable, économique et politique, de la société québécoise.»<sup>5</sup>

## **La dernière ronde de « négociation »**

Loin de nous l'intention d'affirmer que les syndiquéEs du secteur public n'avaient pas eu raison de se battre comme ils l'ont fait (que ce soit en 1982-83 ou en 2005...) pour sauvegarder leur droit démocratique de négocier leurs conditions de travail et tenter de provoquer une discussion sur la place publique quant à la façon

❖ ❖ Suite de la page 4

dont le gouvernement et la société disposent des milliards de \$ du budget de l'État québécois. Et accepter lâchement les diktats de la partie patronale signifie nécessairement céder aux intérêts de la classe dominante dont le gouvernement se fait avec empressement le porte-parole, en 1982 comme en 2005. Aujourd'hui comme hier, l'antagonisme demeure le même : « Le choix concret pour le mouvement syndical se résumait à l'alternative « se laisser dépouiller ou résister. »<sup>6</sup>

Toutefois, en 2005, la stratégie retenue pouvait difficilement conduire à autre chose qu'à un échec. Les directions syndicales ont strictement inscrit cette bataille dans le sillon densément miné du régime de négociation du secteur public (lois 37 et 160), en faisant comme si un tel cadre législatif pouvait permettre l'exercice normal du droit de négocier. Deuxio, les syndicats ont fait porter l'essentiel de la discussion sur la rémunération et les « acquis » de leurs membres (ce qui donnait à l'ensemble du processus une allure corporatiste). Troisièmement, les leaders syndicaux ont gobé sans broncher le calendrier de négociation fixé par les ministres responsables, acceptant par le fait même de lui soumettre leur propre stratégie syndicale. Examinons ces faiblesses une à une.

Le régime de négociation en vigueur limite considérablement le droit de négocier (et le droit de grève) des syndiqués du secteur public. Introduit durant les années '80, celui-ci a complètement redessiné le rapport de forces entre la partie syndicale et l'État employeur :

« Depuis l'entrée en vigueur de la Loi 37 (qui a fait suite à la ronde des décrets de 1982-83), on peut dire que les négociations dans les secteurs public et parapublic se sont à nouveau terminées par des lois d'exception ou par des reconductions de conventions collectives venues à expiration. De plus, de 1989 jusqu'à l'expiration de la convention collective de 1995-1998, il n'y a pas eu de véritables négociations concernant les clauses normatives des conventions dans le secteur public. Dix années pendant lesquelles les réseaux de la santé et d'éducation ont fait l'objet de contre-réformes, de compressions budgétaires, de réduction de personnel et d'une détérioration de la rémunération. (...) Depuis l'adoption de la Loi 37 (et aussi de la Loi 160), les négociations dans les secteurs public et parapublic ne sont plus les mêmes que jadis. Les victoires syndicales de 1972, de 1976 et de 1979 ne se sont pas répétées durant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. »<sup>7</sup>

L'analyse est vraie pour la décennie suivante également. Yvan Perrier a raison : depuis la ronde de 1979, il n'y a pas eu de négociation victorieuse pour le front commun du secteur public.

Et cela est attribuable dans une large mesure au cadre législatif imposé à partir des années '80 par l'État (lois systémiques + lois spéciales). Ici, la faiblesse du leadership syndical est d'accepter d'emblée ce cadre législatif comme un « donné » immuable; de faire croire aux membres que la négociation se déroulera normalement à l'intérieur d'un cadre pareil (comme si c'était *business as usual*); puis de proposer aux membres d'œuvrer strictement à l'intérieur d'un tel cadre.

Or, ce cadre législatif doit désormais être modifié : c'est la priorité stratégique de l'heure, si les organisations syndicales veulent retrouver la capacité de négocier. Autrement dit, le droit à la libre négociation dans le secteur public devrait être mis en avant comme la principale revendication des syndiqués et de leurs alliés lors de la prochaine ronde. La bataille doit porter sur les paramètres mêmes à l'intérieur desquels s'inscrit la négociation : pour retrouver le droit de négocier (et le droit de grève), il faut changer de paradigme.

Une deuxième lacune était de faire porter l'essentiel du débat sur les conditions de rémunération et de travail des syndiqués, ce qui faisait de la « négociation » de 2005 une affaire strictement interne aux syndicats du secteur public, plutôt qu'un enjeu d'intérêt public interpellant toute la société. Étant donné que lesdits services publics s'adressent, justement, à la population, la négociation devrait porter sur l'universalité, le niveau et la qualité de ces services, donc, plus généralement, sur leur place dans un projet de société large défini par les composantes de la société civile, en particulier les mouvements sociaux. Autrement dit, la définition des revendications syndicales devrait se faire en symbiose avec les priorités de ceux et celles qui utilisent ces services publics, via leurs organisations. Pour recréer un rapport de forces valable, les syndicats du secteur public doivent ainsi rétablir la synergie avec les forces de transformation sociale comme ils le faisaient dans les années '70. Citons encore Yvan Perrier :

« L'élargissement des alliances (...) est plus que nécessaire car les politiques d'austérité ont entraîné une dégradation et une diminution des services à la population. Il n'y a pas que les salariés du secteur public qui ont intérêt à défendre les services qu'ils dispensent à la population. Il y a la population elle-même qui profite de ces services et qui peut jouer un rôle important dans leur défense et leur protection. Il y a nécessité d'élargir les alliances aux personnes qui utilisent les services (...). Il doit se développer au cours des prochaines années un rapprochement entre salariés syndiqués et population. Un rapprochement qui montrerait les salariés (...) non pas comme des privilégiés, mais

❖ ❖ Suite de la page 5

comme des personnes qui dispensent divers services indispensables au mieux-être de la collectivité. Juste avant le déclenchement du processus de négociation des conventions collectives (...), on pourrait mettre sur pied une sorte de forum public ouvert aux groupes populaires et communautaires ainsi qu'aux autres organisations syndicales (...). Ce forum public pourrait porter sur les priorités à adopter concernant la qualité des services (...) offerts et les revendications envisagées par et pour les personnes qui oeuvrent dans ces services.»<sup>8</sup>

Troisièmement, il n'appartient ni au Conseil du trésor ni à la haute hiérarchie syndicale de décider que la mobilisation des syndiquéEs doit absolument prendre fin à telle date ou à telle autre. Or, les directions de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), centrales qui prétendaient à elles deux former le Front commun du secteur public<sup>9</sup>, avaient une vision des choses bien différente. Dès le mois de septembre 2005, elles ont arbitrairement choisi, avant consultation des membres, de respecter scrupuleusement – quoi qu'il arrive – l'échéance de négociation fixée arbitrairement elle aussi par le gouvernement du Québec : va savoir pourquoi, tout le processus devait obligatoirement être terminé pour la mi-décembre 2005.

Presque au même moment, la CSN et la FTQ ont annoncé une sévère révision à la baisse de leurs demandes (encore une fois, sans consulter au préalable les membres sur cette contre-proposition syndicale) et elles ont dévoilé leur plan d'action en le présentant comme final : il y aurait au total, durant l'automne 2005, un maximum de quatre journées de grève, saupoudrées dans le temps (sur 3 mois) et dans l'espace (une seule région du Québec à la fois)<sup>10</sup>. Immédiatement les syndicats locaux les plus militants ont dénoncé cette stratégie comme étant aussi minable qu'antidémocratique<sup>11</sup>. Mais le rouleau compresseur de l'appareil syndical (on pense notamment ici au Comité de coordination des négociations dans le secteur public et parapublic) s'était mis en marche. Les jeux étaient faits, rien n'allait plus. Tout le reste fut à l'avenant : un échec total de la stratégie de relations publiques, une ridicule parodie de front commun, une mobilisation bancale, un simulacre de négociations... le tout couronné à la mi-décembre par un psychodrame inventé de toutes pièces (Mme Monique Jérôme-Forget, prétextant ne pas vouloir penser aux négociations durant le Réveillon de Noël, entre la dinde et les atocas, exigeait de clore le dossier par une loi spéciale; le gouvernement prétendait que l'ordre public national était en jeu et imposait le bâillon à l'Assemblée nationale).

Pour une énième fois depuis 2003, le gouvernement Charest réussissait à écraser les droits des travailleuses et des travailleurs. Quelques mois plus tard, André Boisclair, alors chef du Parti Québécois, affirmait qu'il était hors de question pour le PQ, s'il prenait le pouvoir (ex. : en mars 2007), de rouvrir les négociations pour réparer l'odieuse atteinte aux droits démocratiques de 500 000 salariéEs commise par le Parti libéral<sup>12</sup>. Les deux partis avaient au moins le mérite d'être clairs...

### **Renouer les liens avec les mouvements sociaux sur la base d'un projet large**

Avant de se replonger tête baissée dans le processus «business as usual» des négociations du secteur public, processus considérablement miné par le cadre législatif en vigueur (lois 37 et 160), les organisations syndicales devraient considérer une autre option : la grève sociale autour de revendications portées globalement par les mouvements sociaux. Ainsi, la phase des négociations du secteur public et les mois qui la précèdent devraient être l'occasion de bâtir ou de consolider des coalitions larges, qui reprendraient au moins une des revendications des syndiquéEs du secteur public (la plus importante) : le droit fondamental de négocier librement leurs conditions de travail, incluant le droit de grève. Une fois ce droit restauré, clairement porté par les mouvements sociaux et politiquement garanti par le nouveau rapport de forces en vigueur, les syndicats du secteur public pourraient alors entamer leurs négociations sur de nouvelles bases.

Et sur un nouveau contenu. Au lieu de la traditionnelle bataille sur les droits acquis et les sempiternelles demandes salariales, la lutte porterait essentiellement sur ce qui aura été discuté et convenu avec les autres mouvements sociaux (ce qui n'exclut pas d'emblée le thème des conditions de travail). De quoi s'agirait-il ? Des aspirations populaires qui concernent les services publics, incluant l'aide juridique, le logement social, la protection de l'environnement, les transports en commun, la sécurité du revenu, les services sociaux, la santé, la petite enfance, le système public d'éducation, la formation de la main d'œuvre, etc.

En somme, il appartiendrait aux syndicats du secteur public de se faire le vecteur, avec les autres mouvements sociaux, des attentes de la population regardant les services publics québécois. Bien sûr la question de l'accessibilité figurerait au premier chef (ex. : réduction significative des listes d'attente pour les soins, réduction des frais de garde dans les CPE, gratuité scolaire du primaire au cégep, annulation rétroactive des hausses de frais de scolarité à l'université, etc.), mais aussi celle de la gamme de services et de la qualité offertes. En éducation, cela pourrait par exemple vouloir

❖ ❖ Suite de la page 6

dire une discussion publique sur la qualité de l'encadrement et le niveau des services offerts aux élèves. En santé, une entente sur ce que doit couvrir la Régie de l'assurance maladie et le régime public d'assurance médicaments (voire l'enjeu large du privé dans la santé et les services sociaux). Le gouvernement ne veut pas faire ces débats avec les mouvements sociaux; pourquoi nous priverions-nous de préparer et de tenir nous-mêmes ces débats, de pair avec les autres organisations de transformation sociale issues de la société civile?

### La grève sociale

Les organisations syndicales peuvent et doivent reprendre l'initiative du progrès social, comme cela fut le cas pendant la plus grande partie du XX<sup>e</sup> siècle, mais cette fois de concert avec un plus grand nombre de mouvements sociaux. Ce qui veut dire de ne plus hésiter à refaire (comme autrefois) des négociations du secteur public une question typiquement politique, plutôt qu'un exercice aseptisé de relations de travail aussi routinier que stérile.

«le niveau des gains des employés [de l'État] est directement proportionnel au soutien que le reste de la population accorde à son État et à ses services. (...) La constitution de la force syndicale (...) des syndiqués du secteur public est directement liée à ce soutien. Par conséquent, les revendications des syndiqués du secteur public doivent (...) s'inscrire dans un projet social plus global convenant à d'autres larges secteurs de la population. En ce sens, les négociations du secteur public sont politiques.»<sup>13</sup>

Une mobilisation du type «grève sociale» se prépare de longue main et exige de lourds efforts. Elle doit aussi correspondre à une lecture amplement partagée du moment social présent. Le diagnostic des enjeux de l'heure et de la stratégie la plus adaptée aux mouvements sociaux exige encore une importante dose de réflexion et surtout, des discussions plurielles, à la base même des mouvements. Yvan Perrier suggère la tenue «d'États généraux des services publics»<sup>14</sup>. Un tel exercice serait de nature à favoriser l'unité des syndiqués à la base, par-delà leur affiliation syndicale, ce qui, dans la conjoncture actuelle, ne serait pas un luxe compte tenu des rapports frigorifiques que les grandes organisations syndicales entretiennent entre elles via leur direction respective. Trop souvent, les raisons d'appareil prennent le pas sur l'intérêt général du mouvement.

Le mouvement syndical n'en est pas à ses premières armes en matière de grève sociale. Encore mieux, au chapitre des coalitions comme à celui des forums sociaux, de nombreuses expériences figurent déjà à son actif. L'expertise et les ressources étant acquises, il reste donc à se retrousser les manches et à procéder.

<sup>1</sup> Nous employons les guillemets parce que de l'avis de nombreux négociateurs syndicaux, il y a eu en 2005 très peu de négociation digne de ce nom sur les clauses des conventions collectives, malgré la quantité de paroles échangées, de documents transmis ou, dans certains cas, de rencontres effectuées avec les parties patronales nationales. Le cas de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN) est patent, mais pas unique, à cet égard. Sans compter que, pour un demi million de personnes, le tout s'est terminé très abruptement par l'adoption d'une loi spéciale particulièrement féroce, laissant en jachère le peu de travail qui se faisait aux «tables de négociation».

<sup>2</sup> Diane Lamoureux et François Cyr, «Comprendre la défaite», *Conjoncture politique au Québec*, #4, Automne 1983, p. 30.

<sup>3</sup> Christian Payeur, «À propos d'une autopsie du quatrième Front commun ou quand le PQ est doublé à sa droite par François Demers», *Les Cahiers du socialisme*, No 14, Printemps 1984, p. 44-45.

<sup>4</sup> Jean-Marc Pottie, «Pour une renaissance syndicale», *Les Cahiers du socialisme*, No 14, Printemps 1984, p. 33.

<sup>5</sup> Dorval Brunelle, «L'État contre la démocratie», *Les Cahiers du socialisme*, No 12/13, Printemps 1983, p. 19.

<sup>6</sup> Christian Payeur, *Loc. cit.*, p. 39.

<sup>7</sup> Yvan Perrier, *De la libre contractualisation à la négociation factice*, Montréal, Nota Bene, 2001, p. 116-117.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 126-127.

<sup>9</sup> Ce qui est évidemment un fieffé mensonge : la CSN et la FTQ auraient plutôt dû parler d'une entente bilatérale entre deux centrales (la majorité des nombreuses autres organisations du secteur public étant regroupées autour d'un «secrétariat intersyndical»).

<sup>10</sup> La prétention des stratégies syndicales nationales était que cela aurait pour effet de gagner l'opinion publique aussi bien aux demandes syndicales (celles-ci devant apparaître comme éminemment raisonnables) qu'aux moyens de pression des syndicats (on ne peut plus accommodants à l'égard des usagers et usagères des services publics, puisque limités à un gros maximum de 4 jours de grève). Évidemment, cette stratégie naïve et pleutre s'avéra, en bout de ligne, un fiasco lamentable.

<sup>11</sup> À ce sujet, lire notamment : «L'histoire d'un automne show», *SPECA Hebdo*, Septembre 2005 – <http://specac.ca.edu/IMG/pdf/V26-no4.pdf>

<sup>12</sup> «Il ne m'appartient pas de fédérer tous les mécontents du gouvernement Charest» avait-il déclaré en 2006. Voir par exemple Denis Lessard, «Le PQ bat de l'aile gauche», *La Presse*, 26 janvier 2007.

<sup>13</sup> Demers, François. «Le quatrième front commun ou comment le mouvement syndical s'est fait doubler à gauche par le gouvernement Lévesque...», *Les cahiers du socialisme*, No 12/13, Printemps 1983, p. 37.

<sup>14</sup> Yvan Perrier, *Op. cit.*, p.125-126. ■

# Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille-Îles **Irrégularités du règlement de zonage adopté par la Ville de Laval et droit démocratique des citoyens bafoué**

Nous avons récemment fondé une association «Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille-Îles» pour assurer la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur de trois grandes îles situées à Laval (superficie de 2 km carrés) dans la rivière des Mille-Îles et qui ont jusqu'ici échappé au développement immobilier.

Depuis longtemps, elles appartiennent à des promoteurs qui souhaitent y développer des projets d'habitation. Fort heureusement, les propriétaires n'ont jamais réussi à contourner l'opposition populaire lors de consultations publiques en vue d'un changement de zonage. Or, en 2001, une modification apportée au règlement de zonage de la Ville de Laval et passée alors inaperçue, a rendu désormais possible la construction domiciliaire sur les îles sans consultation publique.

En décembre 2007, un citoyen de Laval, déposait une plainte au ministère des Affaires municipales et des Régions (MMAR) concernant l'adoption du Règlement L-2001-2603 par la Ville de Laval. Cent une (101) zones du territoire de Laval étaient touchées par le règlement de modification. En février 2008, notre association demandait une enquête publique sur cette affaire à Madame Nathalie Normandeau, ministre du MAMR.

En août 2008, le rapport d'analyse du MAMR affirme que toutes les allégations formulées dans la plainte concernant l'adop-

tion du règlement en question sont fondées. Le règlement adopté par Laval comportait de graves irrégularités.

Citons deux extraits du rapport :

- «L'élément de plainte relatif au contenu incomplet de l'avis public annonçant la consultation publique sur le projet de règlement L-2001-2603 est fondé.»
- «Eu égard au processus d'adoption du règlement suivi par la Ville de Laval, les irrégularités soulevées sont également fondées.»

Le Ministère termine en disant «seul un tribunal, le cas échéant, pourrait se prononcer sur la légalité du règlement L-2001-2603 et sur le processus ayant conduit à son adoption».

Le 21 août, notre association «Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille-Îles» demandait au MAMR de la subventionner afin qu'elle puisse porter le dossier L-2001-2603 devant le tribunal.

Nous n'avons pas encore reçu de réponse du Ministère.

Pour de plus amples informations sur le sujet veuillez consulter les rubriques «Actualités» et «Médias» de notre site Web :

[WWW.SAUVONSNOSTROISGRANDESILES.COM](http://WWW.SAUVONSNOSTROISGRANDESILES.COM)

